

## **REUNION DE CONSEIL DU 23 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai à 10 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames FOULON Christine, MOQUET Lénaïc, SAVARY Marie-Hélène, VISTICOT Anne et WEYER Pascale et

Messieurs CANLER Philippe, CHARTREZ Olivier, DEBARGE Pierre, DRANCOURT José, DUPONT Tony, HODICQ Christophe, LANCIAL Jean-Claude, LEROY Gérard, MOREL Sylvain, VASSEUR Nicolas,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FLAMENT, Maire, qui a déclaré les membres cités ci-dessus du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Madame VISTICOT Anne a été désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

### **ELECTION DU MAIRE :**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Olivier CHARTREZ et Madame SAVARY Marie-Hélène.

Un seul candidat se présente : Monsieur Philippe CANLER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie qu'il a déposée dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement qui a donné les résultats suivants du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 13

**Monsieur Philippe CANLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.**

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

Sous la présidence de Monsieur CANLER élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à

l'élection des Adjoint. Il a été rappelé que les Adjoint sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre Adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois Adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

#### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT :**

Un seul candidat se présente : Monsieur Nicolas VASSEUR

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 15

**Monsieur Nicolas VASSEUR a été proclamé premier Adjoint et immédiatement installé.**

#### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Deux candidats se présentent : Monsieur CHARTREZ Olivier et Monsieur LANCIAL Jean-Claude

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 15

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Olivier CHARTREZ : 12

Nombre de suffrages obtenus par Monsieur Jean-Claude LANCIAL : 3

**Monsieur Olivier CHARTREZ a été proclamé deuxième Adjoint et immédiatement installé.**

#### **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT :**

Un seul candidat se présente : Monsieur Sylvain MOREL

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 2
Nombre de suffrages exprimés	: 13

**Monsieur Sylvain MOREL a été proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.**

## ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT :

Deux candidates se présentent : Madame Lénaïc MOQUET et Madame Anne VISTICOT  
Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 1
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 14

Nombre de suffrages obtenus par Madame Lénaïc MOQUET: 10

Nombre de suffrages obtenus par Madame Anne VISTICOT: 4

**Madame Lénaïc MOQUET a été proclamée quatrième Adjointe et immédiatement installée.**

La séance est levée à 11 heures.

CANLER Philippe

VASSEUR Nicolas

CHARTREZ Olivier

MOREL Sylvain

MOQUET Lénaïc

DEBARGE Pierre

DRANCOURT José

DUPONT Tony

FOULON Christine

HODICQ Christophe

LANCIAL Jean-Claude

LEROY Gérard

SAVARY Marie-Hélène

VISTICOT Anne

WEYER Pascale